

Bel RTL diffuse des sons de l'assassinat de Valentin Vermeesch: Avocats.be va saisir le CDJ

Le son des vidéos du calvaire enduré par Valentin Vermeesch, qui avaient été diffusées à huis clos devant la cour d'assises de Liège, a été diffusé ensuite sur les ondes de Bel RTL.

Mis en ligne le 13/05/2019 à 17:31

Par Belga



L'Ordre des barreaux francophones et germanophone Avocats.be a décidé, lundi lors de son conseil d'administration, de saisir le Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ) à propos de la diffusion par Bel RTL le jeudi 9 mai dernier du son du calvaire enduré par Valentin Vermeesch.

► [Le CSA ouvre un dossier suite à la diffusion des sons par Bel RTL](#)

Le son des vidéos du calvaire enduré par Valentin Vermeesch, qui avaient été diffusées à huis clos jeudi devant la cour d'assises de Liège, a été diffusé ensuite sur les ondes de Bel RTL.

Lire aussi **Valentin, un insoutenable calvaire**



« Nous avons décidé de saisir le CDJ sur base de trois articles du code de déontologie journalistique », indique Me Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be.

► [Assassinat de Valentin : Bel RTL diffuse des sons issus des vidéos des sévices endurés, les avocats s'insurgent](#)

Vendredi, l'Ordre des barreaux francophones et germanophone avait demandé à RTL Belgium de se justifier. Le groupe n'a « pas répondu aux questions », estime Avocats.be. Par ailleurs, note encore Me Buyle, cet événement met aussi en lumière « une problématique autour du huis clos ».